

## **Motion présentée par les personnels enseignants et de vie scolaire élus au Conseil d'Administration du collège Albert Camus – 15 février 2015**

La réforme du collège est selon nous une réforme dangereuse pour qui veut maintenir un service public de qualité accessible à tous les jeunes futurs citoyens.

Rappelons rapidement les dangers qu'une telle réforme fait peser sur la qualité de nos enseignements :

- Diminution des heures d'enseignement : 26 heures hebdomadaires pour chaque élève,
- Diminution des heures d'enseignements disciplinaires pour lesquels nous sommes formés
- Imposition d'enseignements interdisciplinaires sur des thématiques imposées qui tuent la démarche de projet,
- Organisation des enseignements par cycle sans temps de concertation prévus dans les dotations horaires pour les intégrer aux services des enseignants,
- Suppression des redoublements sans création de dispositifs de remédiation adaptés aux diverses difficultés rencontrées par les élèves,
- Diminution des options et maintien de certaines d'entre elles dans les établissements où les familles en font la demande,
- Diminution des dotations horaires : 28 ou 29 élèves par division sans réviser les seuils du nombre d'élèves par classe,
- Organisation locale de 20% des horaires d'enseignements sans cadrage national seul garant d'une équité des contenus proposés sur tout le territoire,

Notre refus est avant tout une demande argumentée pour une autre réforme que vous ne voulez entendre :

- Assurer un accueil de qualité, au delà des seules 26 heures d'enseignement, dans des établissements rénovés, avec des personnels formés (enseignants disciplinaires, personnels de vie scolaire, conseillers-ères d'orientation-psychologues, infirmiers-ères scolaires, orthophonistes), afin d'assurer des heures d'enseignements bien sûr mais aussi de soutien, d'aide aux devoirs et un suivi individuel dont tous nos élèves ne bénéficient pas à l'extérieur du collège,
- Maintenir des horaires disciplinaires qui garantissent des apprentissages progressifs et réguliers, assurés par des personnels compétents dans leur discipline d'enseignement ; tout en abondant ces heures pour créer des dédoublements et prendre en compte la difficulté scolaire dans sa diversité,
- Garantir une dotation horaire et financière qui permette aux équipes de choisir et d'organiser les projets les plus à même de donner du sens aux apprentissages disciplinaires et de permettre une ouverture culturelle,
- Proposer des programmes nationaux garantissant une organisation annuelle et progressive des apprentissages,
- Former les enseignants et abonder les heures pour assurer des dispositifs garantissant un suivi de qualité pour remédier aux difficultés scolaires rencontrées par les élèves,
- Garantir dans tous les collèges publics l'offre d'options la plus large afin de permettre aux élèves de tous les milieux d'accéder à une culture riche, et assurer ainsi une mixité sociale essentielle pour l'épanouissement personnel et l'ouverture aux autres,
- Doter tous les établissements en heures suffisantes pour des divisions ne dépassant pas les 24 élèves.

La dotation horaire de notre établissement pour la rentrée 2016 se fait à l'aune d'une réforme délétère pour le collège public. A ce titre, et parce qu'encore une fois les moyens alloués sont insuffisants pour assurer un enseignement ambitieux pour tous nos élèves, nous voterons contre une répartition des moyens contrainte par une dotation globale insuffisante.